

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 26 mars 2010
Séance du 15 mars 2010

2e Budget 2010 - Ressources humaines – état du personnel au 1^{er} janvier 2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

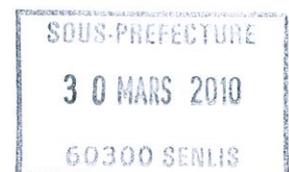
Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'état du personnel établi au 1^{er} janvier 2010 et joint en annexe de cette délibération.

Pour mémoire, ce tableau est annexé au budget primitif 2010 sous la référence « Etat C-1 ».

L'incidence financière sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2010	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1er janvier 2010

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTI FS POURVU S	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général adjoint des services	A	1		
Directeur des services techniques	A	1	1	
1- FILIERE ADMINISTRATIVE		141	135	3
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	23	21	
Rédacteur chef	B	7	7	
Rédacteur principal	B	5	4	
Rédacteur	B	6	5	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	9	9	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	14	14	
Adjoint administratif 1ère classe	C	14	13	
Adjoint administratif 2ème classe	C	59	58	3
2- FILIERE TECHNIQUE		284	266	62
Ingénieur chef de classe normale	A	1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	2	2	
Technicien supérieur chef	B	2	2	
Technicien supérieur principal	B	1	1	
Technicien supérieur	B	4	4	
Contrôleur de travaux chef	B	2	0	
Contrôleur principal de travaux	B	3	2	
Agent de maîtrise principal	C	31	28	
Agent de maîtrise	C	17	17	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	24	23	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	22	22	
Adjoint technique 1ère classe	C	4	3	
Adjoint technique 2ème classe	C	169	160	62

maintenant !

3- FILIERE SOCIALE		44	43	10
Educateur chef jeunes enfants	B	1	1	
Educateur principal jeunes enfants	B	2	2	
Educateur jeunes enfants	B	2	2	
A.T.S.E.M. principal 2ème classe	C	2	2	
A.T.S.E.M. 1ère classe	C	37	36	10
4- FILIERE MEDICO-SOCIALE		24	23	0
Puéricultrice cadre de santé	A	1	1	
Puéricultrice classe supérieure	A	2	2	
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe	C	2	1	
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	C	4	4	
Auxiliaire puériculture 1ère classe	C	15	15	
Auxiliaire puériculture	C	0	0	
5- FILIERE SPORTIVE		8	8	0
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1	
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	2	2	
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B	2	2	
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe	B	3	3	
6- FILIERE CULTURELLE		60	54	24
Conservateur bibliothèques 1ère classe	A	1	1	
Bibliothécaire	A	3	3	
Directeur des établissements artistiques 2ème catégorie	A	1	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	7	7	1
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	16	13	16
Assistant conservation qualifié du patrimoine et bibli. hors classe	B	3	3	
Assistant conservation qualifié 2ème classe	B	3	3	
Assistant conservation hors classe	B	2	0	
Assistant conservation 1ère classe	B	1	1	
Assistant conservation 2ème classe	B	0	0	
Assistant spécialisé enseignement artistique	B	4	4	3
Assistant d'enseignement artistique	B	5	5	4
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	5	4	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	6	6	
7- FILIERE ANIMATION		30	27	0
Animateur principal	B	1	1	
Animateur	B	9	7	
Adjoint animation principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint animation 1ère classe	C	3	3	
Adjoint animation 2ème classe	C	16	15	

maintenant !

8- FILIERE POLICE MUNICIPALE		11	11	0
Chef service de police municipale classe exceptionnelle	B	1	1	
Chef de police municipale	C	1	1	
Brigadier chef principal	C	1	1	
Brigadier	C	2	2	
Gardien de police municipale	C	6	6	
9- EMPLOIS NON CITES		141	118	85
Directeur de cabinet	A	1	1	
Chargé de mission	A	11	10	
Pédiatre	A	2	2	
Agent de service	C	2	2	2
Agent surveillance entrées et sorties des écoles	C	11	9	11
Assistante maternelle	HC	33	30	
Contrat accompagnement dans l'emploi	HC	7	4	
Adulte relais	HC	2	1	
Adjoint animation CLSH	C	47	45	47
Adjoint animation vacataire musée	C	3	3	3
Adjoint animation vacataire CLAS	C	5	0	5
Agent surveillance de cantines	C	15	9	15
Technicien studio musique	B	2	2	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		746	687	184

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;
 (2) Catégories : A, B ou C

maintenant !

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2010

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2010

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	EFFECTIFS	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONT RAT (4)
Attachés	2	A	ADM	379	3-1
Chargé de mission	1	A	ADM	426	3-3
Chargé de mission	1	A	ADM	760	3-3
Chargé de mission	1	A	ADM	594	3-3
Chargé de mission	1	A	COM	389	3-3
Chargé de mission	1	A	COM	463	3-3
Chargé de mission	1	A	COM	496	3-3
Chargé de mission	1	A	TECH	626	3-3
Chargé de mission	1	A	URB	425	3-3
Chargé de mission	2	A	ADM	389	3-3
Directeur de cabinet	1	A	CAB	950	110
Pédiatre	2	A	MS	5 562.24 €	3-3
Professeur d'enseignement artistique classe normale	9	A	CULT	433	3-1
Bibliothécaire	1	A	CULT	423	3-1
Psychologue	1	A	S	vacation	A
Animateur	3	B	ANIM	306	3-1
Animateur	2	B	ANIM	315	3-1
Animateur	1	B	ANIM	398	3-1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	B	CULT	320	3-1
Educateur activités physiques et sportives 2ème classe	1	B	SP	306	3-1
Educateur activités physiques et sportives 2ème classe	1	B	SP	347	3-1
Rédacteur	1	B	TECH	306	3-1
Rédacteur	2	B	ADM	337	3-1
Rédacteur	1	B	ADM	544	3-1
Rédacteur	1	B	ADM	450	3-1
Technicien supérieur chef	1	B	TECH	566	3-1
Technicien supérieur	1	B	TECH	431	3-1
Technicien	1	B	ANIM	vacation	A
Moniteur éducateur	2	B	S	vacation	A
Adjoint administratif 2ème classe	1	C	ADM	310	3-1
A.T.S.E.M. 1ère classe	10	C	S	298	3-1
Adjoint animation 1ère classe	3	C	ANIM	298	3-1
Adjoint animation 2ème classe	46	C	ANIM	297	3-1
Adjoint du patrimoine 2ème classe	4	C	CULT	297	3-1
Adjoint technique 2ème classe	2	C	RS	297	3-1
Adjoint technique 2ème classe	2	C	TECH	297	3-1

maintenant !

Adjoint technique 2ème classe	2	C	TECH	388	3-1
Adjoint technique 2ème classe	4	C	TECH	297	3-2
Adjoint technique 2ème classe	1	C	TECH	303	3-1
Agent de service	2	C	RS	vacation	A
Agent surveillance entrées et sorties écoles	9	C	TECH	vacation	A
Surveillant de cantine	9	C	RS	vacation	A
Assistantes maternelles	30	HC	S		A
Adulte relais	1	HC	ANIM		contr at contr at
Contrat accompagnement à l'emploi	4	HC	ADM		
TOTAL GENERAL	175				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 15 mars 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 4

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver l'état du personnel au 1^{er} janvier 2010 joint à cette délibération et annexé au budget primitif de 2010 sous la référence « Etat C-1 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2010** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe



Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le ~~31.03.10~~ **30.03.10** Signature Le Maire.


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

